

Département de l'Ain

2023-09-026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :	15
En exercice :	15
Qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la Convocation :	05 septembre 2023
Convocation affichée le :	07 septembre 2023
Pouvoirs :	2

L'an deux mille vingt-trois,
Le douze septembre à vingt heures et cinq minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BERTHOMIEU Stéphane, Maire**.

<u>PRESENTS</u>	M. BERTHOMIEU Stéphane, Maire M. RIBAUT Jean- Pierre Mme ROGNARD Isabelle,	Mme BAISE METRAL- GROGNET Elisabeth Mme LANTENOIS Myriam M. LEQUEUE Olivier, M. MORLOT Michel, Mme MOUREAU Fernanda	M. NAVEAU Vincent Mme PETIT Cyrielle M. VIRET Pierre Mme TOMAS Sandrine, M. ODET Hervé
<u>ABSENTS</u>	M. LAISSARD Jean-Louis Mme PAQUIER Martine		
<u>POUVOIRS</u>	M. LAISSARD Jean-Louis à Mme ROGNARD Isabelle Mme PAQUIER Martine à M. RIBAUT Jean- Pierre		

Madame Cyrielle PETIT a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA CANTINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 20 janvier 2023,

Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante,

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire au cabinet BCR pour un montant total d'honoraires initial de 41 290 € HT,

La phase APD et le montant définitif des travaux ont été validés par l'avenant n°1.

Concernant les honoraires,

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions APS à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

Les missions complémentaires DIAG/ESQ et OPC étaient rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Par application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché sur le coût prévisionnel définitif des travaux acté ci-avant, le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est porté à 55 106 € HT (Tableau de répartition en annexe au présent avenant) détaillé comme suit :

- Rémunération de la mission de base : $11,51333\% * 420\ 000\ €\ HT = 48\ 356\ €\ HT$.
- Mission complémentaire DIAG/ESQ : 3 600 € HT.
- Mission complémentaire OPC : 3 150 € HT.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

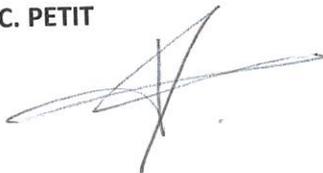
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'adopter l'avenant N°3 annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cantine, portant fixation du montant définitif des honoraires à 55 106€ HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Fait à Saint-Jean-de-Thurigneux, le 12 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

C. PETIT



Le Maire,

S. BERTHOMIEU



Transmis au représentant de l'Etat le/2023

Publié le/2023

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Saint Jean de Thurigneux
59 place de l'église
01390 Saint Jean de Thurigneux

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE
9 Rue Georges Rozet
71000 MACON
SIRET : 498 750 777 00027

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cantine
- Date de la notification du marché public : 20/01/2023
- Montant provisoire du marché : 41 290,00 € HT

Taux de rémunération du titulaire sur la mission de base (11,5133 %)

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet l'arrêt du montant définitif des honoraires

E – Justificatif de l'avenant

La phase APD et le montant définitif des travaux ont été validés par l'avenant n°1.

1. Arrêt du montant définitif des honoraires

Montant définitif des honoraires :

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions APS à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

Les missions complémentaires DIAG/ESQ et OPC étaient rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Par application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché sur le coût prévisionnel définitif des travaux acté ci-avant, le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est porté à **55 106 € HT** (Voir tableau de répartition en annexe au présent avenant) détaillé comme suit :

- Rémunération de la mission de base : 11,5133% * 420 000 € HT = 48 356 € HT (arrondi)
- Mission complémentaire DIAG/ESQ : 3 600 € HT.
- Mission complémentaire OPC: 3 150 € HT.

F – Clauses diverses

Toutes les autres clauses et dispositions du marché restent applicables pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant

G - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 001-210103628-20230912-202309026-DE

H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A _____, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

I- Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Maitrise d'ouvrage : Commune de SAINT JEAN DE THURIGNEUX
 Operation : Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la cantine

12 septembre 2023

REPARTITION DES HONORAIRES Avenant n°01

Coût prévisionnel des travaux
 Mission de BASE 504 000,00 € HT 504 000,00 € TTC
 Missions complémentaires 48 356,00 € HT 58 027,20 € TTC
 DIAGnostic - ESquisse 3 600,00 HT 4 320,00 € TTC
 OPC 3 150,00 HT 3 780,00 € TTC
TOTAL Honoraires (base + missions complémentaires) 55 106,00 € HT 66 127,20 € TTC

11,5133%
 0,86%
 0,75%
12,37%

Cadre de décomposition du prix global de la mission de base

ELEMENTS DE MISSION DE BASE	% élément de mission	GLOBAL HT
APS	13,70%	6 624,77 €
APD	18,50%	8 945,86 €
PRO	18,80%	9 090,93 €
ACT	4,90%	2 369,44 €
EXE	19,60%	9 477,78 €
DET	19,60%	9 477,78 €
AOR	4,90%	2 369,44 €
TOTAL € HT mission de base	100%	48 356,00 €

SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE ARCHITECTE MANDATAIRE	SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE ECONOMISTE	AZI BE STRUCTURE	STUDIS BE FLUIDES THERMIQUE	STUDIS CUIVISTE	EXACT ACOUSTIQUE BE ACOUSTIQUE	CARRE PLANS OPC
5 224,77 €	400,00 €	300,00 €	450,00 €	250,00 €	- €	- €
6 095,86 €	500,00 €	600,00 €	900,00 €	350,00 €	500,00 €	- €
1 158,70 €	2 512,22 €	1 200,00 €	1 920,00 €	840,00 €	960,00 €	500,00 €
238,49 €	1 370,95 €	- €	420,00 €	240,00 €	- €	100,00 €
4 488,15 €	1 689,62 €	1 440,00 €	1 440,00 €	420,00 €	- €	- €
6 967,78 €	- €	360,00 €	1 080,00 €	420,00 €	- €	650,00 €
1 709,44 €	- €	- €	360,00 €	300,00 €	- €	- €
25 883,20 €	6 472,80 €	3 900,00 €	6 570,00 €	2 820,00 €	1 460,00 €	1 250,00 €

Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire de la missions complémentaires

ELEMENTS DE MISSION COMPLEMENTAIRE	GLOBAL HT
DIAGnostic - ESquisse	3 600,00 €
OPC	3 150,00 €
TOTAL € HT missions complémentaires	6 750,00 €

SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE ARCHITECTE MANDATAIRE	SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE ECONOMISTE	AZI BE STRUCTURE	STUDIS BE FLUIDES THERMIQUE	STUDIS CUIVISTE	EXACT ACOUSTIQUE BE ACOUSTIQUE	CARRE PLANS OPC
1 150,00 €	300,00 €	1 200,00 €	450,00 €	- €	- €	- €
27 033,20 €	6 772,80 €	5 100,00 €	7 020,00 €	2 820,00 €	1 960,00 €	4 400,00 €
5 406,64 €	1 354,56 €	1 020,00 €	1 404,00 €	564,00 €	382,00 €	880,00 €
32 439,84 €	8 127,36 €	6 120,00 €	8 424,00 €	3 384,00 €	2 352,00 €	5 280,00 €
1 150,00 €	300,00 €	1 200,00 €	450,00 €	- €	500,00 €	3 150,00 €

TOTAL € HT	55 106,00 €
TVA à 20%	11 021,20 €
TOTAL € TTC	66 127,20 €

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
 Reçu en préfecture le 26/09/2023
 Publié le
 ID : 001-210103628-20230912-202309026-DE

